



CTSD DHG vendredi 27 janvier 2017

Déclaration préalable de la FSU

Lors du dernier CTSD consacré au second degré, la FSU faisait part des ruptures et des disfonctionnements constatés lors de la rentrée, conséquences de mesures imposées par le MEN sans aucune concertation: le discours déconnecté des réalités a montré ses limites. Pourtant l'annonce d'une rentrée « merveilleuse » faite par Mme la ministre laissait augurer des moyens suffisants pour accompagner l'ouverture de classes bi-langue — dont certaines trop rapidement fermées l'année précédente, l'implantation de LFD, le maintien de classes ouvertes comme en STMG etc.

La volonté affirmée du rectorat d'appuyer les LFD doit trouver sa concrétisation dans les dotations horaires des établissements qui les proposent, avec des moyens d'accompagnement, comme vous l'aviez annoncé. Ce serait une façon pour le H/E de progresser... LE H/E est d'autant plus d'actualité que les Hauts-de-Seine continuent de voir les effectifs des élèves du second degré augmenter : + 1% d'élèves en CLG, + 1,9% au lycée GT. Les 1100 élèves supplémentaires recensées lors du bilan de rentrée attendent la rentrée exceptionnelle annoncée pour 2017 et les moyens qui y participent.

La FSU proteste contre les conditions de préparation de la rentrée. La communication tardive des documents aux élus, ainsi que le refus de présenter, lors du Groupe de travail, les nouvelles méthodes de calcul des dotations horaires en lycée sont inacceptables. Ces éléments ainsi que l'imposition d'un calendrier contraint remettent en cause la nécessaire transparence et les principes du paritarisme. Certains chefs d'établissement, arguant de l'urgence et de délais très courts, n'ont pas hésité à convoquer la commission permanente et le Conseil d'administration avant la tenue du CTSD. D'autres, toujours sous couvert de l'urgence, ne respectent pas les délais légaux de communication des documents.

Le choix de répartition de la dotation horaire départementale confirme malheureusement les tendances observées depuis plusieurs années qui sont renforcées par la réforme du collège :

- en dégradant à nouveau le taux d'encadrement et les conditions de travail dans les collèges relevant ou bien sortant de l'Éducation prioritaire. Cette dégradation est accentuée par la dotation de tous les collèges à 30 élèves par divisions. Comme pouvait déjà le laisser penser le bilan de rentrée, la nouvelle

typologie des établissements et la réforme du collège ne permettent pas de limiter les phénomènes d'évitement. Comment rendre les équipes pédagogiques de certains collèges comme ceux de Nanterre (Evariste Galois, Paul Eluard) responsables de la moindre attractivité de leur établissement alors que les conditions ne sont pas réunies pour assurer la réussite des élèves ? La nouvelle politique de l'Éducation prioritaire aboutit donc à l'effet inverse des objectifs affichés.

- en lycée, si en apparence le taux d'encadrement semble s'améliorer, cela ne permet pas de compenser la détérioration de la situation depuis plusieurs années. Ces moyens supplémentaires ne permettront pas à nouveau de pallier les augmentations d'effectifs et de résoudre le problème des classes surchargées. Par ailleurs, alors que la ministre avait annoncé répondre aux revendications des lycées les plus fragiles en leur allouant des moyens supplémentaires, le bilan est mince. Seuls 8.5 ETP sont accordés dans les Hauts-de-Seine. Les lycées qui en bénéficient ne pourront même pas ainsi compenser la faiblesse de leur dotation. Pour d'autres, peut-on considérer qu'ils sont surdotés alors qu'ils voient leurs moyens diminuer ou bien à peine suivre l'augmentation de leurs effectifs ? Enfin, imposer à tous les lycées une dotation à la structure non différenciée selon l'IPS, ne peut en aucun cas concourir à assurer la réussite des élèves.

Concernant les SEGPA, nous regrettons la fermeture de la structure au collège Danton qui contribue à une dégradation du maillage du territoire pour de telles structures. Cela induit un allongement du trajet pour les élèves, ce qui n'incite pas les parents à y inscrire leur enfant.

Les cartes des langues et de bilangues réservent en effet quelques surprises. Ainsi, une très grande partie des bilangues supprimées l'an dernier sont recréées. Dans d'autres cas, pour palier le manque de professeurs d'Espagnol, de nouveaux groupes de LV2 en Allemands et en langues à faible diffusion sont ouverts. Ce revirement démontre bien que la réforme du collège a été appliquée sans aucune anticipation de ses conséquences. Des professeurs en subissent les conséquences, leur poste évoluant au gré de politiques improvisées. La FSU s'interroge aussi sur la corrélation entre ces implantations et l'augmentation des inscriptions dans l'enseignement privé dans certaines communes.

Si en apparence, la dotation départementale augmente, elle ne permet pas en réalité de suivre la croissance démographique. La stagnation du H/E départemental illustre cette hausse en trompe l'œil. Nous sommes très loin des promesses d'amélioration du service public d'éducation et de lutte contre les inégalités scolaires puisque cette stagnation pénalise encore les établissements les plus fragiles.

Les ETP implantés dans le 92 sont pour une part un « rattrapage », c'est à dire l'aveu a posteriori d'un manque de moyens. Pour la FSU les moyens supplémentaires ne sont pas faits pour une remise à niveau. Nous attendons aussi de ce CTSD que soient donnés les éléments qui ont mené à ces implantations. Quant à la carte annoncée pour l'Éducation prioritaire, la FSU exige qu'elle soit étudiée au plus vite : quand on mène en quatre mois une réforme des collèges, ce doit être faisable... Le SNUEP-FSU vous demandera des audiences pour les lycées fragilisés.

La FSU accompagnera les établissements qui solliciteront une audience auprès de vous pour porter les demandes des personnels.